

Sujet : Federlen Serge demande : Sentier du Littoral Le Pradet

Date : Sun, 25 Oct 2020 15:42:38 +0100

Propriétaire d'un lot du Lotissement Jeanne d'arc, vous allez utiliser un escalier qui appartient à la copropriété du lotissement, un escalier fragilisé par l'érosion climatique et conçu pour un passage modéré. En l'utilisant pour le sentier du littoral le passage va être plus intensif, qui va prendre en charge les frais d'entretien et assumer la responsabilité en cas de défaillance de l'escalier ?

En supprimant le portillon en haut de l'escalier, vous faites une brèche dans une copropriété privée, libre aux piétons de vagabonder dans le lotissement. Pour préserver le caractère privatif un portail sera nécessaire sur le chemin donnant accès à L'Enclave. A ce propos est ce bien raisonnable de « mutualiser » piétons et véhicules utilisant en partie ce chemin d'accès à L'Enclave .

Dans ces conditions je m'oppose au projet présenté, il faut revoir la copie et si possible en concertation avec les propriétaires des terrains traversés.

Profil : particulier

Nom : Federlen

Prénom : Serge

Code postal : 83220

Ville : Le Pradet 83220